

METHODOLOGIE D'EVALUATION DE LA • CREDIBILITE DES PLANS DE TRANSITION CLIMATIQUE

7 septembre 2025

Conformément au référentiel du Label ISR (Investissement Socialement Responsable¹), ce document présente la façon dont les enjeux climatiques sont pris en compte par la méthode d'évaluation ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), avec une attention particulière portée sur l'analyse des plans de transition climatiques, notamment leur cohérence avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris².

En tant que société de gestion engagée dans une approche d'investissement responsable, Ostrum AM intègre depuis plusieurs années les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement³. Grâce à notre expertise ESG, nous aidons nos clients à concrétiser leurs engagements ESG, tout en contribuant à la transition vers une économie durable.

Dans le cadre de la nouvelle version du label ISR français (appelée « v3 »¹), nous avons adapté nos pratiques ESG aux nouvelles exigences de la norme du label ISR français¹.

Ostrum AM évalue la crédibilité des plans de transition des émetteurs à travers deux méthodologies complémentaires, permettant d'évaluer efficacement leur capacité à évoluer vers des modèles d'affaires résilients face aux défis climatiques.

1. Ostrum AM adopte une approche quantitative couvrant l'ensemble des émetteurs via le recours à des données de prestataires externes reconnus.

Cette méthode mesure la contribution des émetteurs à la transition vers une économie bas carbone en intégrant des éléments quantitatifs et qualitatifs. Les éléments quantitatifs incluent notamment les émissions induites (scopes 1, 2 et 3⁴), les réductions d'émissions, le calcul de l'alignement du taux de réduction d'émissions avec les scénarios IEA (International Energy Agency) et la performance actuelle de l'entreprise (positionnement par rapport aux pairs).

Pour chaque émetteur, la part verte des revenus selon la Taxonomie Européenne, et les revenus générés par le charbon et les combustibles fossiles sont fournis.

Ce score couvre l'ensemble des émetteurs, qu'ils appartiennent ou non à des Secteurs à Fort Impact Climat (SFIC).

2. La méthodologie qualitative propriétaire d'Ostrum AM d'évaluation des stratégies climat des émetteurs « Climate Strategy Assessment » (CSA).

Cette méthode se décline au niveau sectoriel et tient compte de la localisation géographique des activités de l'émetteur. Le CSA évalue trois piliers afin de s'assurer de la crédibilité des plans de transition des émetteurs appartenant à des Secteurs à Fort Impact Climat (SFIC) :

- l'ambition des objectifs de réduction des gaz à effet de serre,
- le déploiement des actions nécessaires pour atteindre ces objectifs,
- la gouvernance liée à l'intégration des objectifs climatiques dans le processus décisionnel.

¹ « Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

² L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, France, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

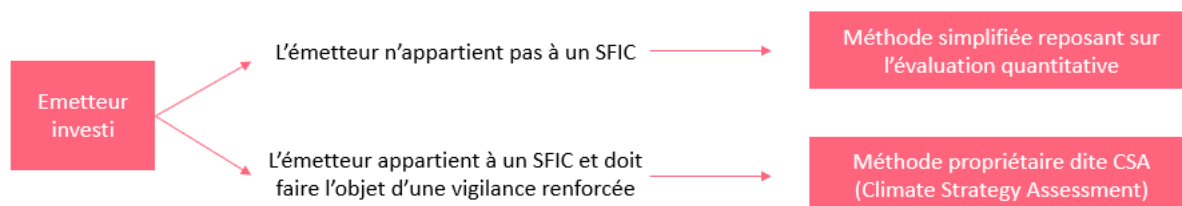
³ Ostrum AM est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2008.

⁴ Les émissions de gaz à effet de serre sont classées en trois « scopes » selon le Greenhouse Gas Protocol :

- Scope 1 : Émissions directes provenant de sources contrôlées par l'entreprise (ex. combustion sur site).
- Scope 2 : Émissions indirectes résultant de l'achat d'électricité, de chaleur ou de vapeur.
- Scope 3 : Émissions indirectes dans la chaîne de valeur, y compris celles provenant des fournisseurs et des clients.

Les CSA se matérialisent par un score sur une échelle de 6 niveaux allant de « Weak » à « Transition Champion ». Un plan de transition est considéré « crédible » à partir du troisième niveau « Robuste ».

L'ensemble des valeurs sont couvertes par le score quantitatif (1). L'analyse qualitative via les CSA couvre une partie des valeurs de l'univers d'Ostrum AM, et notamment des émetteurs issus des Secteurs à Fort Impact Climat, et prime sur le score quantitatif.



FREQUENCE DE REVISION DE L'ANALYSE ET MESURES CORRECTRICES EN CAS D'ECART SIGNIFICATIF CONSTATE DANS LE TEMPS POUR L'EMETTEUR

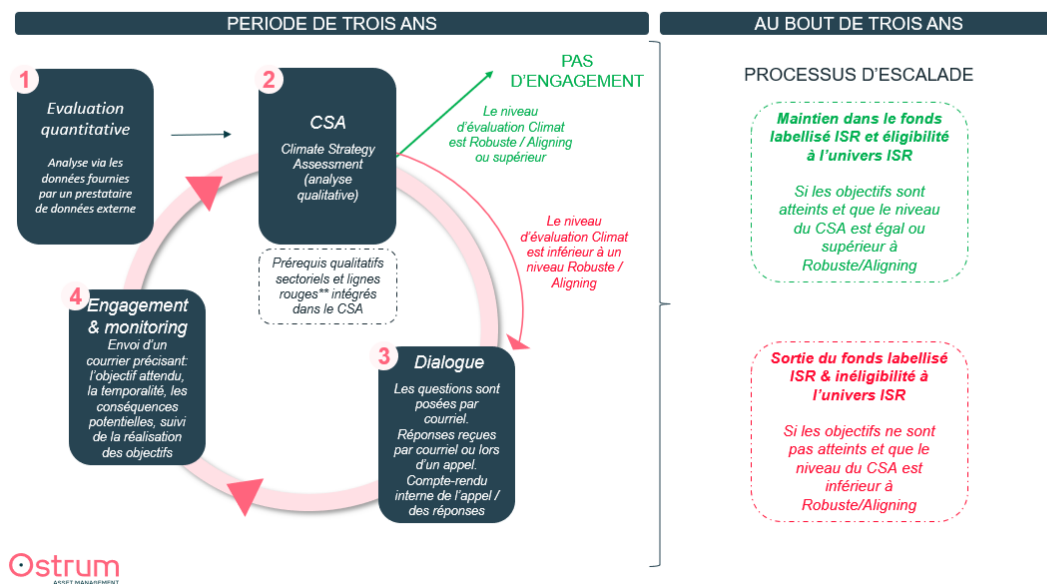
Le calcul du pourcentage d'émetteurs du fonds appartenant aux Secteurs à Fort Impact Climat et ayant un plan de transition crédible est effectué deux fois par an et sera publié sur le site d'Ostrum AM fonds par fonds et lors de la publication des rapports d'engagement dédiés.

Comme précisé dans la méthodologie, notre approche est duale : quantitative et qualitative

- La revue du score quantitatif est réalisée de manière biannuelle
- L'analyse qualitative des émetteurs est revue en moyenne tous les 18-24 mois, sachant que le temps des plans de transitions des entreprises est un temps long. Toutefois, si un émetteur fait l'objet d'une action d'engagement au titre de la crédibilité de son plan de transition, le pilotage de cette action d'engagement pourra être plus rapproché, au rythme de la conduite des échanges avec l'entreprise.

ENGAGEMENTS « CLIMAT V3 »

Pour chaque émetteur des secteurs à fort impact faisant l'objet d'un engagement dans le cadre du label ISR :



** Des prérequis qualitatifs sont définis par secteur pour aider à évaluer la maturité du plan de transition climatique des émetteurs. ** Lignes rouges : critères minimaux à respecter pour que le plan de transition d'un émetteur soit considéré comme « crédible », intégré dans la méthodologie CSA

Concernant les émetteurs appartenant aux Secteurs à Fort Impact Climat disposant d'un plan de transition crédible, nous considérons qu'il existe un écart significatif si un émetteur voit sa note CSA baisser de 2 niveaux ou plus - cf (2) pour plus de détails sur la méthodologie.

Ces émetteurs seront identifiés a minima de manière biannuelle et font l'objet d'un acte d'engagement ESG. Conformément à notre process d'escalade et au Référentiel du Label, l'émetteur sera désinvesti au bout de 3 ans si la trajectoire n'est toujours pas respectée.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

MENTIONS LEGALES

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com